

**ENTRETIENEZ
LA RICHESSE
DE NOTRE
PATRIMOINE
DEVENEZ MÉCÈNE !**

**RESTAURATION DE
9 ŒUVRES INÉDITES
DE VICTOR PROUVÉ**



Nancy,

UN PEU D'HISTOIRE



En 1925, la France organise à Paris, la grande exposition dont elle rêvait depuis le début du siècle : une exposition internationale consacrée aux arts décoratifs et industriels. Au cœur des Années folles, le mot d'ordre est « modernité » : toutes les créations proposées par les artistes, artisans, architectes et industriels doivent répondre à cet impératif.

Victor Prouvé, alors à la tête de l'École des Beaux-arts et acteur majeur de l'Art nouveau, est sollicité pour la réalisation du décor d'un pavillon dédié à

Nancy et à l'Est de la France en plein centre de l'Exposition internationale. Le peintre exécute 10 grands panneaux sur linoléum, consacrés aux industries régionales : la céramique, la broderie, le textile, la métallurgie, le mobilier, le verre, l'imprimerie, les mines, la science et l'art. Cet ensemble, issu des collections de musée de l'École de Nancy, constitue un témoignage exceptionnel de la vie artistique et industrielle de Nancy de l'Entre-deux-Guerres.



LA RESTAURATION DES ŒUVRES

L'opération vise à restaurer 9 des 10 panneaux (le 10^{ème} ayant déjà fait l'objet d'une restauration antérieure) afin de les réunir pour la première fois depuis 1925 dans une exposition à l'automne 2021 consacrée aux artistes et aux industriels du bassin de Nancy dans les années 1920.

L'intervention des restaurateurs concernera le support inhabituel et très original pour ce type d'œuvre, un revêtement de sol, le linoléum qui a été posé à l'envers sur le châssis. La couche picturale à la gamme colorée restreinte sera également restaurée et les lacunes comblées.



VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET VOUS ENGAGER AUX COTÉS DE LA VILLE DE NANCY DANS CE PROJET ?

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour aider la restauration de 9 œuvres inédites de Victor Prouvé.

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet : www.fondation-patrimoine.org/63144

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription à la Fondation du patrimoine, accompagné de mon règlement à l'ordre de : Fondation du patrimoine – Restauration de 9 œuvres de Victor Prouvé

Le montant de mon don est de €

NOM OU SOCIÉTÉ :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

E-MAIL :

TÉLÉPHONE :

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre



Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience et reconnue d'utilité publique, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

JE BÉNÉFICIE D'UNE RÉDUCTION D'IMPÔT

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

- ✓ sur le revenu
- ✓ sur la fortune immobilière
- ✓ sur les sociétés

EXEMPLE DE DON	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
	(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
	(Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 868 €))		
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
	(Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT)		

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Lorraine dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Nancy,

CONTACTS

Ville de Nancy

Simon HOELTGEN

Mission mécénat

simon.hoeltgen@mairie-nancy.fr

03 54 50 60 36

06 46 15 38 38

Fondation du Patrimoine

Délégation Régionale Lorraine

62 rue de Metz - 54000 Nancy

03 83 46 86 35

lorraine@fondation-patrimoine.org

Société Industrielle de l'Est

8 Rue Alfred Kastler - 54522 Maxéville

03 83 95 65 30

contact.sie@mde54.fr